

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 5 mai 2026

DATE D’AFFICHAGE : 5 mai 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 33

L’an deux mille vingt-six, le douze mai, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le cinq mai deux mille vingt-six, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

L’appel nominal est effectué par François LONGEAULT,

Etaient présents :

Mme ARENOU, Maire,
M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint
Mme ABLOUH, M. BOUCHELLA, Mme BATHILY, M. ENGRAND, Mme. BELHADJ-ADDA, M. GAILLARD Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, Mme CHARLOT, M. CHERQUEFOSSE, Mme ZABAIRI, M. THUMARIN, Mme BOUKANDOURA, Mme DA SILVA, M. DA CRUZ, M. LEFEVRE, Mme PANIGHINI, M. CHIKH, Mme BAUDRY, M. BRENOT, Mme HADIL, M. NEY, Mme LITI, M. SION, M. BOUZAR, Mme SISSOKO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. MOHAMMED (procuration M. BOUCHELLA)
M. LIAOUI (procuration M. LONGEAULT)
Mme PREVOST (procuration Mme CHARLOT)
Mme GEREMIA (procuration M. DA CRUZ)
M. MARCIN (procuration Mme ABLOUH)
Mme VERGNAUD (procuration M. NEY)

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l’article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu’il convient d’adopter le règlement intérieur du Conseil Municipal ;

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20260518-2026-DEL-44-DE
Date de télétransmission : 18/05/2026
Date de réception préfecture : 18/05/2026

ENTENDU l'exposé de Madame Catherine ARENOU, Maire de Chanteloup-les-Vignes,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Règlement Intérieur du Conseil Municipal annexé à la présente délibération.

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le dix-huit mai deux mille vingt-six.

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint

François LONGEAULT

